

## BARÈME TTC HONORAIRES IMMOFORFAIT

*Applicable à compter du 01 Avril 2022 par François-Régis BEERNAERT*

### IMMOBILIER D'HABITATION TRADITIONNEL ET ANCIEN

Appartement, Maison, Immeuble, Parking, Terrain à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA

#### **1/ Mandat de Vente** (Honoraires charge vendeur sauf convention contraire au mandat)

Prix Net Vendeur	Honoraires TTC Mandat de Vente SIMPLE	Honoraires TTC Mandat de Vente EXCLUSIF
jusqu'à 29 999 €	3 900 €	3 700 €
de 30 000 € à 54 999 €	4 100 €	3 900 €
de 55 000 € à 64 999 €	4 300 €	4 100 €
de 65 000 € à 75 499 €	4 500 €	4 300 €
de 75 500 € à 79 999 €	4 700 €	4 500 €
de 80 000 € à 87 499 €	4 800 €	4 600 €
de 87 500 € à 94 999 €	4 900 €	4 700 €
de 95 000 € à 102 499 €	5 000 €	4 800 €
de 102 500 € à 109 999 €	5 500 €	5 300 €
de 110 000 € à 117 499 €	5 650 €	5 450 €
de 117 500 € à 124 999 €	5 800 €	5 600 €
de 125 000 € à 132 499 €	5 900 €	5 700 €
de 132 500 € à 139 999 €	5 990 €	5 700 €
de 140 000 € à 147 499 €	6 250 €	6 000 €
de 147 500 € à 154 999 €	6 500 €	6 300 €
de 155 000 € à 162 499 €	6 700 €	6 500 €
de 162 500 € à 169 999 €	6 900 €	6 700 €
de 170 000 € à 177 499 €	7 100 €	6 900 €
de 177 500 € à 184 999 €	7 350 €	7 100 €
de 185 000 € à 192 499 €	7 550 €	7 300 €
de 192 500 € à 199 999 €	7 700 €	7 500 €
de 200 000 € à 207 499 €	7 900 €	7 700 €
de 207 500 € à 214 999 €	8 100 €	7 900 €
de 215 000 € à 222 499 €	8 250 €	8 000 €
de 222 500 € à 229 999 €	8 400 €	8 200 €
de 230 000 € à 237 499 €	8 600 €	8 400 €
de 237 500 € à 244 999 €	8 900 €	8 700 €
de 245 000 € à 252 499 €	9 000 €	8 800 €
de 252 500 € à 259 999 €	9 200 €	9 000 €
de 260 000 € à 267 499 €	9 400 €	9 200 €

de 267 500 € à 274 999 €	9 600 €	9 400 €
de 275 000 € à 282 499 €	9 800 €	9 600 €
de 282 500 € à 289 999 €	9 900 €	9 700 €
de 290 000 € à 297 499 €	9 950 €	9 750 €
de 297 500 € à 304 999 €	10 000 €	9 800 €
de 305 000 € à 312 499 €	10 200 €	10 000 €
de 312 500 € à 319 999 €	10 400 €	10 200 €
de 320 000 € à 327 499 €	10 500 €	10 300 €
de 327 500 € à 334 999 €	10 900 €	10 700 €
de 335 000 € à 342 499 €	11 000 €	10 800 €
de 342 500 € à 349 999 €	11 500 €	11 000 €
de 350 000 € à 357 499 €	12 000 €	11 500 €
de 357 500 € à 364 999 €	12 500 €	12 000 €
de 365 000 € à 372 499 €	13 000 €	12 500 €
de 372 500 € à 379 999 €	13 500 €	13 000 €
de 380 000 € à 387 499 €	14 000 €	13 500 €
de 387 500 € à 400 000 €	14 500 €	14 000 €
de 400 001 € à 450 000 €	15 000 €	14 500 €
Au-delà de 450 000 €	5%	4,5%

## **2/ Mandat de recherche (Honoraires charge acquéreur)**

Barème identique au mandat de vente

## **3/ Mandat de location (Honoraires partagés entre le bailleur et le locataire)**

Honoraires liés à la publicité, les visites et la constitution des dossiers :

**1 mois de loyer Hors Charges + (Surface du logement x Indice Alur au m<sup>2</sup> de la zone concernée\*)**

Le résultat correspond au montant total des honoraires à partager entre le bailleur et le locataire

Remarque : Le Réseau ImmoForfait et ses mandataires ne réalisent pas de prestation d'état des lieux, de rédaction du bail, ou de gestion locative.

### **Règle de répartition des honoraires entre le locataire et le bailleur**

a/ La part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50% du montant total des honoraires.

b/ Le montant des honoraires à la charge du locataire ne peut dépasser les seuils des zones ci-dessous.

c/ Le montant à la charge du bailleur correspond à la somme restante (Total des Honoraires - Honoraires à la charge du locataire).

\*Zones définies par le décret n° 2014-890 du 01/08/2014 :

**Zone Très Tendue : 10,80 € / m<sup>2</sup> ; Zone Tendue : 9,00 € / m<sup>2</sup> ; Reste du Territoire : 7,20 € / m<sup>2</sup>**

(Montants maximum légaux déduction faite de 10% au titre de la non rédaction du bail de location par ImmoForfait)

## IMMOBILIER NEUF / VEFA

Le barème applicable est celui du promoteur ou du professionnel titulaire du mandat initial.

## IMMOBILIER COMMERCIAL

Murs commerciaux, Local Professionnel, Local Commercial, Fonds de Commerce et Droit au bail

### 1/ Mandat de Vente (*Honoraires charge acquéreur sauf convention contraire au mandat*)

Prix Net Vendeur ou HT	Honoraires TTC
jusqu'à 100 000 €	10 000 €
de 100 001 € à 200 000 €	13 000 €
de 200 001 € à 300 000 €	20 000 €
de 300 001 € à 500 000 €	30 000 €
Au-delà de 500 000 €	6%

### 2/ Mandat de location (*Honoraires à la charge du Preneur*)

Honoraires liés à la publicité, les visites et la constitution des dossiers :

**12% TTC du montant total des loyers HT des 3 premières années**

Remarque : Le Réseau ImmoForfait et ses conseillers ne réalisent pas de prestation d'état des lieux, de rédaction du bail, ou de gestion locative.

**Conditions générales :**

Le Réseau ImmoForfait exerce son activité sur l'ensemble du territoire Français. Lorsque vous nous confiez un mandat de vente, vous avez la possibilité de traiter avec l'un de nos mandataires immobiliers. Nos tarifs pouvant varier en fonction des secteurs, des biens et des prestations proposées, nous vous invitons, pour une meilleure information et lisibilité du consommateur, à consulter le barème ImmoForfait applicable à l'agent mandataire avec qui vous êtes ou souhaitez être en contact. Pour cela, rendez-vous directement dans son espace personnel sur le site [www.immoforfait.fr](http://www.immoforfait.fr), onglet « TROUVER UN AGENT », puis bouton « Ma fiche », puis en haut à droite « Télécharger le barème ».

Le mandataire ImmoForfait n'est pas habilité à réaliser, ni rédiger ni à facturer, un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location, un état des lieux ou une activité de gestion locative. Ces documents qui engagent les parties peuvent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat. De plus, le mandataire ne peut facturer une estimation.

Le Réseau ImmoForfait, ainsi que ses mandataires ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients lors de la réservation.

Nos tarifs, d'un montant maximum, sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente. En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence immobilière, réseau de mandataires, promoteur immobilier, etc...), le barème applicable reste celui du professionnel titulaire du mandat initial ou du promoteur.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire stipulé au mandat de vente.

Nos honoraires TTC sont dus, s'agissant de la vente immobilière provenant d'un mandat de vente ou de recherche, qu'une fois la vente définitivement conclue et l'acte authentique acté. Nos honoraires TTC sont dus lorsqu'ils proviennent d'un mandat de location, le jour de la signature du bail. Les honoraires ImmoForfait sont versés à ImmoForfait directement par le donneur d'ordre ou le mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.